

Gabrielle Bourguet , députée		P2044.08
Concept de sécurité		DSJ
		Cosignataires: 21
Reçu SGC: 05.09.08	Transmis CHA:11.09.2008*	Parution BGC: Sept. 2008

Dépôt

Par ce postulat, je demande au Conseil d'Etat:

1. d'établir un rapport sur les mesures existantes en matière de sécurité lors des manifestations sportives, culturelles (concerts, festivals de musique, etc.) ou villageoises (fêtes de jeunesse), sur la répartition des compétences et des frais dans ce domaine.
2. d'étudier l'élaboration d'un concept global de sécurité avec le concours de divers acteurs (conférence des préfets, police, représentants des clubs sportifs et autres milieux associatifs, spécialistes de la violence, etc.).

Développement

Régulièrement, la presse relate les nouvelles peu réjouissantes de manifestations de violence qui se greffent sur des rencontres sportives dans notre pays. Le canton de Fribourg en a également fait l'expérience, notamment au cours de rencontres de hockey sur glace au printemps dernier. Il paraît indéniable que ces phénomènes prennent une certaine ampleur, que ce soit directement sur les terrains de sport, dans les stades ou en dehors des stades.

Les villes sont aussi confrontées à des phénomènes nouveaux comme les « *botellones* » par exemple qui engendrent des afflux massifs d'individus sur des espaces relativement restreints et qui pourraient également poser des problèmes de sécurité.

Dans sa réponse à la question de la députée Ursula Krattinger (QA3130.08), par exemple, le Conseil d'Etat présente diverses mesures qui sont déjà prises, notamment au niveau de la prévention de la violence dans les patinoires. Ces mesures sont certes très intéressantes. Il serait toutefois souhaitable qu'elles s'inscrivent dans un concept global de sécurité lié aux manifestations sportives, culturelles, villageoises, etc. Ce concept devrait comprendre des mesures préventives, des mesures répressives et des mesures financières (notamment en matière de répartition des frais d'intervention).

Afin de ne pas pénaliser les associations, sociétés et clubs sportifs fribourgeois par rapport à leurs homologues des autres cantons, je demande que lors de l'élaboration du concept de sécurité soit étudiée la possibilité d'élargir ce concept au niveau intercantonal.

* * *

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).